



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bureaux de vote

Question écrite n° 97437

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les moyens d'améliorer la tenue des bureaux de vote lors des scrutins politiques dans notre pays. En effet, la pratique de plusieurs élections semblant trouver des difficultés croissantes à assurer une présence pluraliste pour la tenue durant toute une journée, de la table de vote, dans les bureaux. Trouver des assesseurs et des délégués, titulaires ou suppléants, dans les bureaux de vote, politiques pour ces scrutins locaux ou nationaux. Même les grands partis politiques militants rencontrent ces difficultés de pratique civique, qui mériterait éventuellement d'être promue, par une gratification fiscale sous la forme d'une déduction de dix euros sur les impôts de ces assesseurs et de ces délégués. Cette forme de gratification ne serait pas choquante et permettrait d'inciter ces sympathisants pour cette disponibilité. La contrepartie de cette gratification fiscale pourrait être obtenue par une formation adéquate pour leur apporter les rudiments juridiques au contrôle de ces bureaux de vote. Cette suggestion testée auprès d'élus et de militants n'a pas essuyé de refus, tout au contraire. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette initiative.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97437

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 122

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)